Etablissement cantonal d'assurance Avenue du Grey 111 CH - 1002 Lausanne T. +41 58 721 21 21 www.eca-vaud.ch prevention@eca-vaud.ch



## F43 - Formulaire de protection incendie

Pour les projets de compétence cantonale (selon annexe II du RLATC)

Nombre d'exemplaires requis:

2x papiers signés

1x .pdf signé

#### Remarques préalables:

Remplir un formulaire par bâtiment. Les constructions annexes font partie du bâtiment.

Il n'est pas nécessaire de remplir un formulaire pour les projets d'aménagement de terrasse extérieure, de ligne à haute tension, de gazoduc et d'antenne de télécommunication.

N° CAMAC

242343

#### 1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DU PROJET

**Commune** 

Paudex

**Parcelle** 

80 - 535

Lieu-dit et/ou adresse

Chemin de L'Etang 1

#### Description du projet

Projet d'un bâtiment résidentiel de 27 logements, avec 2 garages souterrains pour 50 voitures, 25 motos, 93 vélos

#### Propriétaire(s)

Norwood SA Route de Prilly 23 1023 Crissier

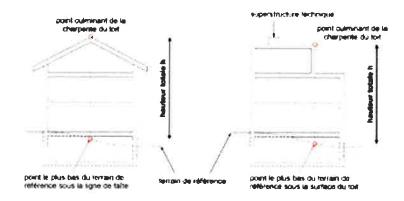
#### 2. DESCRIPTION DU BÂTIMENT



#### N° ECA ou identification unique du bâtiment dans le projet

#### Hauteur du bâtiment

A remplir dans TOUS LES CAS pour l'ensemble du bâtiment et pas uniquement pour la zone des travaux concernée



Les superstructures techniques, par exemple celles concernant les ascenseurs, les escaliers, les ventilations, les conduits de fumée ou les installations solaires peuvent dépasser le point culminant de la toiture. Les dispositions de l'Accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine de la construction (AIHC) sont applicables.

Hauteur totale du bâtiment en m. 18

•							
G	eom	etrie	du	bâtiment	au sens	de	I'AEAI

Faible hauteur (H ≤ 11 m)	Taille réduite	Annexe
Moyenne hauteur (11 m < H ≤ 30 m)		
Bâtiment élevé (H > 30 m)		

#### Détail du bâtiment

#### Nombre de niveaux hors terre 6

#### Nombre de niveaux souterrains 2

Sont considérés comme niveaux tous les niveaux complets hors terre, les combles et l'attique. Sont considérés comme niveaux souterrains les niveaux dont plus de 50 % de la surface des murs extérieurs sont situés sous terre. Les niveaux intermédiaires dont la surface représente plus de 50 % de la surface de plancher sont considérés comme niveaux complets.

Niveau	Surface [m²]	Utilisation ou affectation
02	608	Parking, Local PAC, abris PC, caves, local concierge
01	1450	Parking
00	630	Logements
10-20	610	Logements
30-40	610	Logements
50	470	Logements

# ECA Prévenir Secourir Assurer

#### 3. DÉTERMINATION DU DEGRÉ D'ASSURANCE QUALITÉ

**Degré 1:** la planification et le suivi de l'exécution doivent être réalisés par une personne disposant de bonnes connaissances des prescriptions de protection incendie de l'AEAI.

Degré 2: la planification et le suivi de l'exécution doivent être réalisés par un spécialiste AEAI en protection incendie.

Degré 3: la planification et le suivi de l'exécution doivent être réalisés par un expert AEAI en protection incendie.

### Pour la demande de permis de construire, des plans de protection incendie sont requis.

Les plans et concepts de protection incendie peuvent être réalisés selon le guide AEAI 2003-15, téléchargeable sur le site <a href="http://www.ppionline.ch/fr">http://www.ppionline.ch/fr</a>

Affectation  Cocher les cases correspondantes	Non concerné	Bâtiment de faible hauteur H ≤ 11 m	Bâtiment de moyenne hauteur 11 m < H ≤ 30 m	Bâtiment élevé H > 30 m
Habitation individuelle et collective	0-	<b>O</b> 1	<b>●</b> 1	O2
Parking - hors terre et/ou au 1 <sup>er</sup> et/ou 2e sous-sol	0-	O1	<b>●</b> 1	O2
- au 3e sous-sol et inférieur	<b>•</b> -	O 2	O 2	<b>○</b> 3
Locaux de bureaux / administratif	<b>•</b> -	<b>O</b> 1	O1	<b>O</b> 2
École / crèche / garderie	<b>•</b>	<b>O</b> 1	<b>O</b> 1	O2
Bâtiments d'exploitations agricoles	<b>O</b>	O1	O1	O2
Commerces / locaux publics	<b>O</b>	O <sub>1</sub>	<b>O</b> 1	O2
Grand magasin (surface par compartiment coupe-feu > 1'200m²	<b>•</b> -	O 2	O 2	<b>O</b> 3
Locaux recevant un grand nombre de personnes (>300)	<b>•</b> -	O2	O 2	<b>O</b> 3
Bâtiments et ouvrages de l'industrie ou de l'artisanat avec:  - charge thermique ≤ 1'000 MJ/m²	<b>•</b> -	O1	O1	O 2
- charge thermique > 1'000 MJ/m²	<b>O</b> -	<b>O</b> 2	O 2	<b>○</b> 3
Entrepôts à hauts rayonnages (h > 7,5 m)	<b>•</b> -	O2	O 2	<b>O</b> 3
Établissements d'hébergement - type A (> 20 patients - hôpitaux - EMS - etc.)	<b>•</b> -	O2	<b>○</b> 3	<b>O</b> 3
- type B (> 20 clients - hôtels - etc.)	<b>O</b> -	O 2	<b>○</b> 2	O3
- type C (> 20 randonneurs - refuges de montagne - etc.)	<b>•</b> -	O 2	O 2	O3
Bâtiments d'affectation inconnue	<b>•</b> -	O 2	<b>○</b> 3	<b>○</b> 3
Affectation non précisée ci-dessus et dont le rattachement à une catégorie ne semble pas évident. Préciser cette affectation:	<b>•</b> *	0*	O*	0*

<sup>\*</sup> Le degré d'assurance qualité sera fixé par l'autorité, spécifiquement.



Identification des dangers  ☑ Cocher les cases correspondantes	Non concerné	Bâtiment de faible hauteur H ≤ 11 m	Bâtiment de moyenne hauteur 11 m < H ≤ 30 m	Bâtiment élevé H > 30 m
Murs extérieurs: revêtements et/ou isolations thermiques intégrés dans les revêtements de murs extérieurs contenant des matériaux combustibles	<b>•</b> -	O1	O 2	Interdit
Systèmes porteurs ou éléments formant compartiments coupe- feu contenant des matériaux combustibles ou une enveloppe	<b>•</b> -	O1	O 2	<b>O</b> 3
Système porteur ou éléments formant compartiments coupe- feu avec enduit de protection incendie projeté ou systèmes de peintures intumescentes	<b>③</b> -	O 2**	<u></u>	<u></u> 3**
Cours intérieures couvertes	<b>•</b> -	O 2	<b>O</b> 3	<b>O</b> 3
Façades double peau	<b>@</b> -	O 2	Оз	<b>O</b> 3
Protection incendie assurée dans une large mesure par des équipements techniques et/ou des mesures de protection incen- die dans l'exploitation. (Dans le cadre d'un concept à l'objet)	<b>@</b> -	O 2	Оз	<b>O</b> 3
Total cumulé des compartiments coupe-feu > 12'000 m²	<b>•</b> -	O 2	<b>○</b> 3	<b>O</b> 3
Compartiment coupe-feu de surface > 7'200 m²	<b>©</b> -	O 2	<b>O</b> 3	<b>O</b> 3
Projets de transformation, de rénovation et de réaffectation, sans interruption de l'exploitation, de locaux recevant un grand nombre de personnes (>300)	•-	O 2	<b>○</b> 3	<b>O</b> 3
Matières dangereuses: gaz inflammables - 100 kg ≤ quantité ≤ 1'000 kg - 1'000 kg < quantité	<ul><li>• -</li><li>• -</li></ul>	) 2 ) 3	O <sup>2</sup>	○3 ○*
Matières dangereuses: liquides facilement inflammables (point éclair inférieur à 30°c) - 450 l ≤ quantité ≤ 2′000 l	<b>③</b>	O 2	O2	<b>O</b> 3
- 2'000 l < quantité	<b>(</b> )	O 3	0*	0*
Matières dangereuses: pneumatiques et leurs dérivés - 1 tonne ≤ quantité ≤ 60 tonnes - 60 tonnes < quantité	<b>⊚</b>	) 2 ) 3	○2 ○*	○3 ○*
Matières dangereuses: feux d'artifice - 50 kg ≤ quantité ≤ 300 kg - 300 kg < quantité	<b>⊚</b> -	) 2 ) 3	○2 ○*	O3 O*
Matières dangereuses présentant un danger pour l'homme ou l'environnement en cas d'incendie			_	
- 100 kg ≤ quantité ≤ seuil OPAM - seuil OPAM < quantité	<b>⊙</b> -	○ 2 ○ 3	○ 2 ○ *	○3 ○*
Locaux ou zones où existe un danger d'explosion	<b>•</b> -	O 2	O <sup>2</sup>	O <sup>3</sup>
Recours à des méthodes de preuves en Pl - Étude dans le cadre d'un concept standard AEAI	<b>•</b> -	O 2	<b>3</b>	<b>O</b> 3
- Concept à l'objet	<b>•</b> -	O 3	<b>○</b> 3	<b>○</b> 3

<sup>Le degré d'assurance qualité sera fixé par l'autorité, spécifiquement.
L'utilisation d'un système de peinture intumescente est soumise à l'autorisation de l'autorité de protection incendie</sup> 

### ESTIMATION DU DEGRÉ D'ASSURANCE DU BÂTIMENT



Degré d'Assurance Qualité (DAQ) pour le bâtiment dans sa globalité Identifier le degré d'assurance qualité le plus élevé coché dans les 2 tableaux précédents	1
Degré AQ proposé pour le projet (Cas de travaux ayant un impact limité sur le concept de protection incendie existant du bâtiment	1
Commentaires / justifications Obligatoire si DAQ différent	
4. Application des prescriptions de protection incendie (PPI)	
Les indications des mesures de protection (distances de sécurité, système porteur, compartiment voies d'évacuation, dispositifs d'extinction, systèmes de désenfumage, installations techniques de doivent figurer sur les plans de protection incendie et les éventuels documents complémentaires	sécurité, etc.)
Concept standard de protection incendie, sans écart aux PPI AEAI 2015	
Concept standard de protection incendie, avec déviations aux PPI AEAI 2015 (NPI Art. 11)	
Lister les déviations aux PPI AEAI avec les mesures compensatoires permettant de justifier d'une se lente (détail complet des justificatifs à annexer au formulaire)	sécurité équiva-
Concept de protection incendie spécifique à l'objet, recourant à des méthodes de preuves	5
Un concept de protection incendie justifié avec des méthodes de preuves doit être établi par Assurance Qualité du projet et fourni avec le dossier d'enquête CAMAC. Attention: admis uniquement en degré 3 d'assurance qualité (voir tableau d'identification de	



# 5. PRÉCISIONS RELATIVES AUX ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INCENDIE (E.P.I) IEFC, PROTECTION CONTRE LA FOUDRE, SPK ET DI

La division prévention de l'ECA doit être avertie pour toute création/modification/suppression de ces E.P.I.

Installations d'Extraction de Fumée et Chaleur (IEFC) O Non concerné					
Dans le cadre du projet, cette installation est	O Existante	Nouvelle	O Supprimée		
Au sens de l'AEAI, cette installation est	<ul><li>Obligatoire</li></ul>	○ Volontaire			
Voies d'évacuations/locaux avec IEFC	VEV				
Commentaires/justifications					
Installation de protection contre la foudre	* • Non co	ncerné			
Dans le cadre du projet, cette installation est	O Existante	○ Nouvelle	O Supprimée		
Au sens de l'AEAI, cette installation est	Obligatoire	○ Volontaire			
Commentaires/justifications					
Installation sprinkler *	<ul><li>Non co</li></ul>	ncerné			
Dans le cadre du projet, cette installation est	○ Existante	○ Nouvelle	O Supprimée		
Au sens de l'AEAI, cette installation est	Obligatoire	O Volontaire			
La protection du bâtiment est	○ Totale	O Partielle			
Commentaires/justifications					
Installation de détection incendie *	<ul><li>Non col</li></ul>	ncerné			
Dans le cadre du projet, cette installation est	○ Existante	O Nouvelle	O Supprimée		
Au sens de l'AEAI, cette installation est	Obligatoire	○ Volontaire			
La protection du bâtiment est	○ Totale	O Partielle			
Commentaires/justifications					

<sup>\*</sup> L'ECA rappelle que certains E.P.I peuvent faire l'objet d'une participation financière, veuillez consulter le site www.eca-vaud.ch



#### 6. Validation du formulaire

Par leur signature, chacune des parties concernées atteste que les renseignements donnés ci-dessus sont exacts.

# Déclaration du Responsable Assurance Qualité (RAQ) pour la phase de planification du projet (personne physique)

Nom, prénom		Borer Cédric					
Entreprise		cbo architecture sàrl					
Adresse professionnelle		Rue des Gubières 13 1372 Bavois					
Téléphone		078 695 1972	078 695 1972				
Email		cedric.borer@cbo-a	cedric.borer@cbo-architecture.ch				
RAQ Exécutio	on	Le RAQ s'annonce	Le RAQ s'annonce également pour la phase d'exécution du projet				
Qualification	obligatoire						
AQ 2 et 3		Titre AEAI n° HPI 668-S06510723					
AQ 1		protection incer	ndie de l'AEAI, des procé s la mise en œuvre de l'as	nces des prescriptions de édures administratives ap- ssurance qualité en protec-			
	Le responsable Assurance Qualité (RAQ)	Le propriétaire	Le maître de l'ouvrage	Le mandataire (architecte/directeur des travaux			
Date	29.10.2025	11.11.25	11.11.25	11.11.125			
Nom et visa	Cédric Signature numérique de Cédric Borer Date: 2025.11.11	6		MRom			

### Bases légales et renseignements pratiques

- Loi du 27 mai 1970 sur la prévention des incendies et des dangers résultant des éléments naturels (LPIEN)
- Règlement du 28 septembre 1990 d'application de la loi du 27 mai 1970 sur la prévention des incendies et des dangers résultant des éléments naturels (RLPIEN)
- Règlement concernant les prescriptions sur la prévention des incendies (RPPI)
- Directives de protection incendie 2015 de l'AEAI

Les « Prescriptions de Protection incendie » peuvent être obtenues directement auprès de :

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie AEAI 3001 Berne

www.vkg.ch/fr/protection-incendie/boutique (boutique) www.ppionline.ch/fr (téléchargement gratuit)

